

Opération de sauvetage et de suivi des amphibiens sur la commune de Les Fins (25). Seconde année.



Réalisation : LPO Franche-Comté

Décembre 2020

Opération financée par :

Conseil Départemental du Doubs

7, avenue de la Gare d'eau
25031 Besançon cedex

03.81.25.81.25
www.doubs.fr



Maître d'œuvre :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin 25000 BESANCON

03.81.50.43.10
Mail : franche-comte@lpo.fr



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
FRANCHE COMTÉ

Dérogations espèces protégées

Autorisation de capture des espèces d'amphibiens protégées
DREAL Bourgogne-Franche-Comté



Responsables projet : Cyrille PARRATTE

Rédaction : Cyrille PARRATTE

Relecture : Alix MICHON

Photos de couverture : Chantier de montage du dispositif au printemps 2020 © C. Parratte

Références du document : PARRATTE C., (2020). Opération de sauvetage et de suivi des amphibiens sur la commune de Les Fins (25). Première année. LPO Franche-Comté, Conseil Départemental du Doubs, DREAL Bourgogne-Franche-Comté : 9 p.

REMERCIEMENTS

La LPO Franche-Comté adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des bénévoles qui s'est mobilisé pour la protection des amphibiens sur le site des Fins, lors du montage et du démontage, ainsi que pour le suivi et le sauvetage journaliers : Joffrey Roata, Jacques Bogar, Dominique Ligier, Eric Martinet, Serge Barthelet, Cyrille Parratte, Déborah Betchel, Louis Faivre, Odiles Chefsailles, Amélie Dornier, Marie-Pierre Nibbio, Robin Bosmaher, Françoise Vernier, Maxime Delavelle, Aurélie Sabanovic, Lucile Cognet, Bruno Saintvoirin, Océane Béjean, Jean-Claude Jeannot, Gilbert Bole, James Michel, Nadège Perretier, Matthias Trommenschlager, Coline Soravito, Annie Jeambrun, Juliette Vieille ainsi que les élèves de la MFR des Fins et leurs accompagnateurs Gurval Foulon et Manon Nourdin.

Nous remercions également le Département du Doubs pour le matériel mis à disposition.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

I.	INTRODUCTION	5
II.	PRESENTATION DU DISPOSITIF.....	5
1.	Situation géographique	5
2.	Description du dispositif.....	6
2.1.	Matériel utilisé.....	6
2.2.	Obligations administratives.....	7
2.3.	Mise en place.....	8
III.	RESULTATS DU SUIVI	8
1.	Migration aller	8
2.	Migration retour.....	9
IV.	CONCLUSIONS	9

I. INTRODUCTION

Suite au travail d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) réalisé par la commune des Fins (25) et la LPO Franche-Comté, les habitants ont décidé de porter un dispositif bénévole de sauvetage routier des amphibiens sur leur territoire. Une réunion de présentation de la problématique « amphibiens-routes » et de lancement de l'opération s'est tenue le 28 novembre 2018 dans la salle de la mairie ; à l'issue de cette réunion, il a été décidé la mise en place d'un dispositif de sauvetage des batraciens sur la D461 entre Morteau et Villers-Le-Lac au Sud de la commune des Fins dès l'année suivante. À l'issue de la réunion de lancement 15 personnes se sont inscrites pour les opérations de montage et/ou démontage et/ou de suivi journalier du dispositif. L'opération vise à protéger un couloir de migration des amphibiens, auparavant très important, sur un axe transfrontalier emprunté chaque jour par plusieurs milliers d'usagers rejoignant la France et la Suisse. Cette opération s'accompagne d'un recensement qualitatif et quantitatif du peuplement batrachologique.

La mise en œuvre de cette opération a été possible grâce au partenariat financier et technique du Conseil Départemental du Doubs, qui a également pris en charge les frais matériels, ainsi qu'au partenariat avec la commune des Fins qui portait le projet d'ABC.

Pour la deuxième année, il a été décidé la mise en place d'un dispositif de sauvetage des batraciens sur la D461 entre Morteau et Villers Le Lac sur la commune des Fins.

Le montage et le suivi du dispositif ont été réalisés par des bénévoles locaux formés en 2019 à la problématique « amphibiens-routes » par la LPO Franche-Comté.

Ce rapport présente les résultats observés au terme de la seconde année de mobilisation en 2020.

II. PRESENTATION DU DISPOSITIF

1. Situation géographique

La zone du dispositif est située le long de la RD 461, entre Morteau (à l'Ouest) et Villers-le-Lac (à l'Est), à hauteur du pont SNCF qui traverse le Doubs (Cf. Fig.1). Le dispositif s'étend sur une distance d'environ 500 mètres.

Les amphibiens, en hivernage dans le bois du Geay au Nord de la RD 461, traversent cette dernière pour se reproduire dans le Doubs, les mares, fossés en eau et autres zones humides au Sud de la RD 461, d'où de très nombreux écrasements.

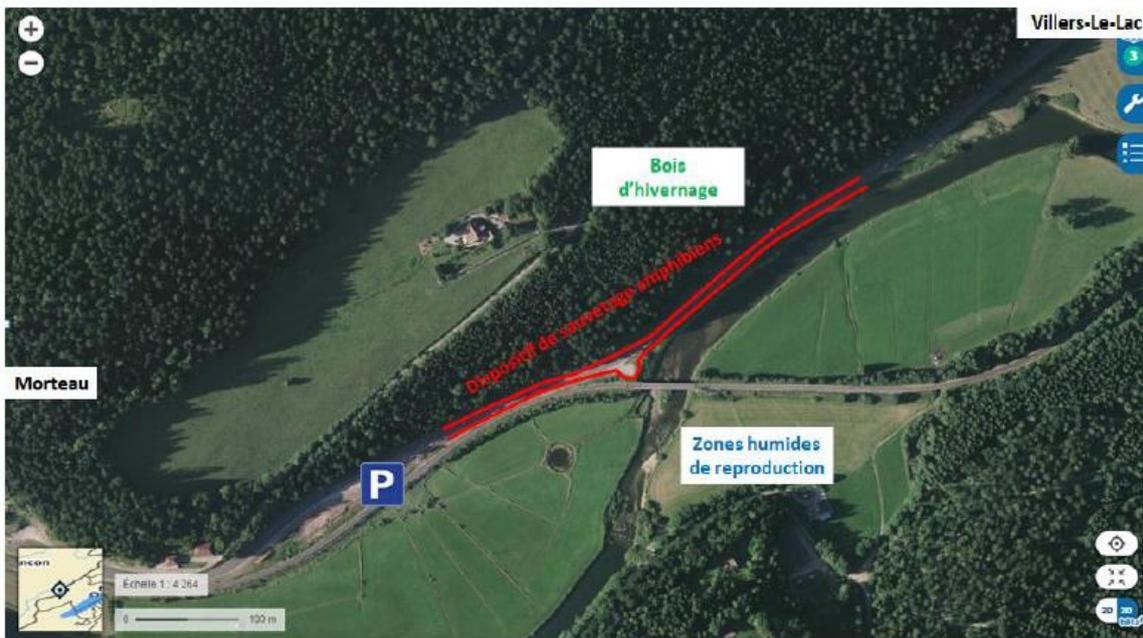
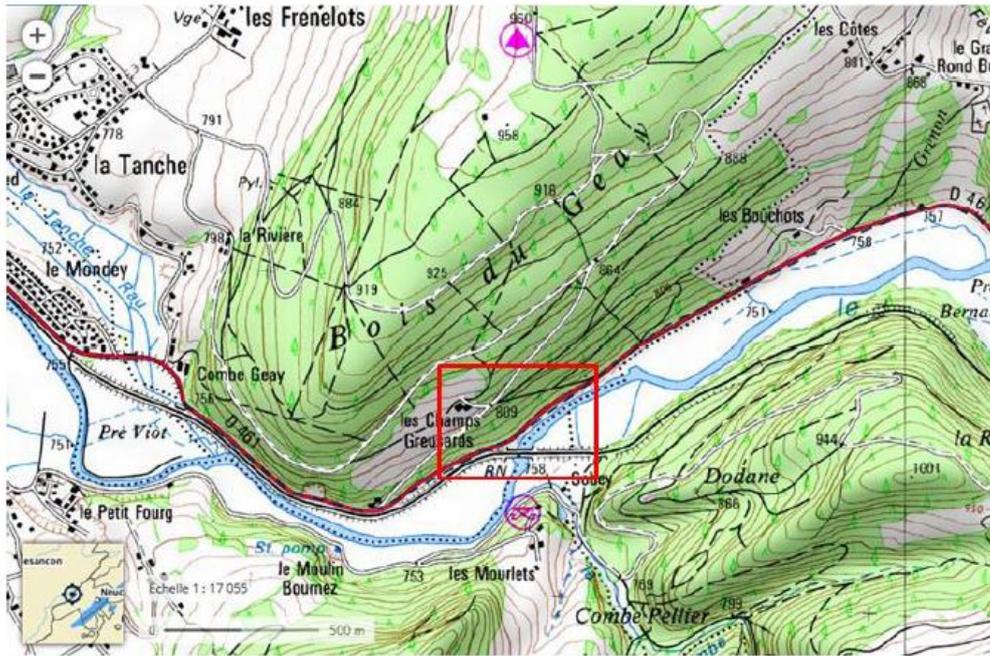


Figure 1 : Carte de localisation et schéma des zones à enjeu du dispositif barrière-piège de la D461 reliant Morteau à Villers-le-Lac (vues IGN et aérienne Géoportail).

2. Description du dispositif

2.1. Matériel utilisé

Suite à l'observation d'écrasements d'amphibiens à hauteur de la place à bois pendant le suivi de l'année 2019, en 2020 le dispositif a été décalé plus au sud-est afin de couvrir les deux côtés de la chaussée à hauteur de la place à bois. Quelques mètres linéaires de bâches plastiques sont venus compléter le dispositif au nord-est.

Le matériel installé comprend (Cf. Fig. 2) :

- 40 seaux de collecte des amphibiens (numérotés de 1 à 20 dans le sens aller côté boisement d'hivernage et numérotés de A à T dans le sens retour côté zones de reproduction),
- filets Amphibien de la marque DIATEX (h=75 cm ; maille 2x3mm ; 100g/m² ; 100 % PEHD, traitement anti-UV). La longueur totale de filet DIATEX posée en 2020 est de 680 ml, dont 450 ml côté site d'hivernage et 230 ml côté site de reproduction. La tenue des filets DIATEX est assurée par des piquets acier zingué (850 mm/6 mm, avec queue de cochon d'arrêt à 30 cm) : 1 tous les 1,5 m environ.
- filets Amphibiens de la marque SODILOR (« filet de protection batraciens léger V1 », h=50 cm ; tissu). La longueur totale de filet SODILOR posée en 2020 est de 220 ml côté site de reproduction. La tenue des filets SODILOR est assurée par des piquets coudés vers l'intérieur (empêchant aux amphibiens d'escalader le dessus du filet qui se trouve incurvé vers l'intérieur) : 1 tous les 1.75 m environ.



Figure 2 : Dispositif barrière-piège installé côté site d'hivernage (photographie de gauche avec les filets DIATEX) et côté site de reproduction (photo de droite avec les filets SODILOR) © LPO FC, 2019.

2.2. Obligations administratives

La mise en place de ce dispositif temporaire a nécessité d'entreprendre au préalable plusieurs démarches :

- Déclaration de travaux (DT) par le maître d'ouvrage et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux, auprès des exploitants des réseaux et canalisations enterrés à proximité ;
- Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées (DREAL Bourgogne-Franche-Comté) ;

- Délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public routier (Direction des routes et infrastructures, Conseil Départemental du Doubs) ;
- Arrêté d'alternat de circulation, avec limitation de vitesse lors de la pose et de la dépose du dispositif (Direction des routes et infrastructures, Conseil Départemental du Doubs) ;
- Information des services locaux de police (gendarmerie, ONCFS) et envoi de la liste des volontaires.

2.3. Mise en place

Le dispositif a été installé une semaine plus tôt qu'en 2019, le 21 février 2020.

Le démontage a été réalisé une semaine plus tard qu'en 2019, le 15 mai 2020, soit 85 jours de suivi et de sauvetage des amphibiens.

III. RESULTATS DU SUIVI

1. Migration aller

L'effectif global d'amphibiens sauvés lors de la migration prénuptiale est de 289 individus (345 individus en 2019) représentés par 2 espèces différentes sur les 5 espèces les plus fréquemment observées sur le secteur (*Tableau 1*). Ce chiffre est faible et surtout, malgré 2 semaines de comptage supplémentaires par rapport à 2019, il représente un manque de 112 individus soit une baisse de 27.9 %.

Le mois de mars 2019 est globalement très sec sans précipitation. Les températures nocturnes durant ce mois sont fraîches voire très fraîches ce qui ne favorise pas la migration. Les 18 premiers jours de comptage (c'est-à-dire jusqu'au 12 mars) se sont écoulés sans le moindre individu relevé. Sur les 85 journées de comptage, seules 25 dates ont été marquées par des relevés. Un pic est toutefois noté du 17 au 22 mars qui globalise, à lui seul, 246 batraciens soit 82 % du résultat global du comptage. Ces 5 journées correspondent à une période humide (brouillard principalement) avec des températures pourtant fraîches (2 à 7 degrés).

Les autres passages prénuptiaux seront, par conséquent, très irréguliers : 12 journées avec passage en avril et 3 en mai. Le très faible pourcentage de Grenouilles rouges sauvées lors de la migration prénuptiale en 2019 (0.6 % de l'effectif global prénuptial) laissait à penser que le gros du passage se serait produit avant la mise en place du dispositif. C'est ainsi que, cette année, nous avons avancé la date de pose. Malgré cela, un effectif de seulement 4 Grenouilles rouges, réparties en 4 journées du mois de mars, a été relevé (1.38 % de l'effectif global prénuptial).

Le Triton alpestre, qui représentait 2.9 % de l'effectif global prénuptial en 2019, n'est plus noté en 2020.

Tableau 1 : Espèces d'amphibiens et effectifs capturés lors du passage prénuptial au printemps 2020

Espèces		Total	%	Ind.	Mâle	Femelle	Nb t/10 m*
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	285	98.6	29	145	111	5.7**
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	4	1.4	3	0	1	0.08
Triton alpestre	<i>Ichtyosaura alpestris</i>	0	0		0	0	0
Total		289					
Longueur du barrage allé et retour					environ 500 m		
Période de comptage					21/02 - 15/05		
Jours effectifs de comptage					85		

Nb t/10 m** : nombre total d'individus par 10 m de barrière calculé

2. Migration retour

Les effectifs relevés lors de la migration postnuptiale sont très faibles, en chute vertigineuse de plus de 82 % par rapport à 2019 (*Tableau 2*). Ils représentent 11 batraciens (56 individus en 2019) soit 3.66 % de l'effectif total allé et retour. La Grenouille rousse n'est représentée que par une femelle. Le Crapaud commun (67.9 %) est relevé essentiellement en avril avec un pic le 17 (44.7 % de l'effectif postnuptial de l'espèce).

Le Triton alpestre n'est pas noté dans le sens retour en 2020.

Tableau 2 : Espèces d'amphibiens et effectifs capturés lors du passage postnuptial au printemps 2020.

	Espèces	Total	%	Juv.	Mâle	Femelle	Nb t/10 m*
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	10			8	2	0.2
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	1			0	1	0,02
Triton alpestre	<i>Ichtyosaura alpestris</i>	0			0	0	0
Total		11					
Longueur du barrage allé et retour					environ 500 m		
Période de comptage					21/02 - 15/05		
Jours effectifs de comptage					85		

Nb t/10 m : nombre total d'individus par 10 m de barrière calculé*

IV. CONCLUSIONS

L'investissement bénévole de cette deuxième année a été de nouveau important puisque 21 personnes ont participé au dispositif auxquelles s'ajoutent 10 élèves de la MFR des Fins. De nouveaux bénévoles nous ont rejoints. Le matériel a été financé par le Conseil Départemental du Doubs.

Pour l'année prochaine, du fait des résultats toujours très faibles comparés à l'investissement bénévole, il a été décidé de déplacer le dispositif dans un secteur à définir du val de Morteau.